

Fonctionnement du Bilan Professionnel

POLE EMPLOI / CONCOURS

Chef de service : Annie ORLHIAC

☎ 04 32 44 89 30

✉ emploi@cdg84.fr

OBJECTIFS

Le **Bilan Professionnel** permet à son bénéficiaire, de faire le point sur sa carrière professionnelle en analysant ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations, afin de **définir un projet professionnel** et le cas échéant **un projet de formation**.

Dans le cadre d'un **projet de mobilité et ou de reclassement**, le Bilan Professionnel permet à l'agent d'être accompagné dans sa démarche de réflexion et dans la mise en œuvre de son projet, voire d'identifier les besoins en formation pour le mettre en œuvre.

Le recours au bilan professionnel est sollicité soit par l'agent, soit par l'employeur.

L'agent doit être acteur de la démarche, pour faire des choix réfléchis et éclairés pour une meilleure évolution de carrière.

Pour l'agent :

L'accompagnement doit aboutir à **l'élaboration d'un plan d'action, favorisant une évolution de carrière, validant un projet de mobilité ou encore un repositionnement professionnel.**

Pour l'employeur :

Le Bilan Professionnel est un **outil de gestion de carrière et d'anticipation des changements organisationnels.**

DÉROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le Bilan professionnel se déroule en 4 étapes :

1) Une phase préliminaire :

Portant sur l'engagement des parties, l'analyse des besoins, des attentes, du contexte professionnel, des freins ou des sources de difficultés éventuelles ainsi que les conditions de déroulement.

2) Une phase d'investigation pour identifier :

● **Le potentiel :**

Exploration de l'itinéraire professionnel et personnel, identification des compétences développées, des ressources, des aptitudes, recherche des sources de satisfaction ou d'insatisfaction et des points d'appui liés à chaque expérience ;

• **Les moteurs d'action :**

Identification des valeurs, des types d'intérêts personnels et professionnels, des motivations ;

• **Les savoir être :**

Réflexion sur la personnalité, le tempérament, (Utilisation de tests de personnalité selon les besoins)

3) Une phase de formalisation du projet :

Emergence des **perspectives et possibilités d'évolution, ou de réorientation professionnelle au regard du profil personnel et professionnel, des réalités d'évolution de carrière , de formation ;**

Evaluation de la **faisabilité du projet** au regard **des possibilités, des opportunités de mobilité ou de reclassement au sein de la collectivité.**

4) Une phase de conclusion :

Présentation du **document de synthèse**, détermination du plan d'action, des étapes de mise en œuvre du projet, des démarches restant à effectuer.

MODALITÉS

Le bilan professionnel se déroule **entre 20 et 24 heures**, programmé soit en entretiens individuels soit sous la forme de réunions collectives. Les entretiens sont espacés en fonction du rythme de chacun et des impératifs professionnels.

Dans le cadre où le Bilan Professionnel est demandé par l'employeur, ce dernier est associé à toutes les phases de réalisation du bilan depuis la définition des objectifs jusqu'à la restitution de la synthèse.

Si le Bilan Professionnel est à l'initiative de l'employeur, l'accord de l'agent est indispensable.